

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY	
M. Charles ROZOY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Chantal OUTHIER	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Emmanuel BICHOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Cyril GAUCHER	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Rapport annuel d'activité 2015 du contrat de partenariat "Tramway Energie Dijon"**

Vu les articles L.1414-4 et R1414-8 du CGCT,

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010.

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Le Grand Dijon a reçu le rapport le 3 mai 2016, dans les délais indiqués.

Ce rapport comprend :

- des données économiques et comptables,
- la liste des opérations de maintenance courantes valorisées,
- le suivi des indicateurs,
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- le suivi des recettes annexes.

Les opérations de maintenance courante se sont poursuivies en 2015, conformément au plan de maintenance prévu.

Le groupement de construction et le groupement de maintenance se sont fortement impliqués, afin d'obtenir un niveau de performance supérieur aux objectifs. Aucune pénalité n'est constatée sur l'exercice 2015.

Dysfonctionnements mesurés	Objectif contractuel	Réalisé
Kilomètres perdus	0,20% du km	0% du km
Perte énergie avec impact tramway	4 heures	0 heure
Perte énergie sans impact tramway	30 heures	0 heure
Perte supervision au PCC	2 heures	0 heure
Autre défaillance PCC réseaux	30 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	0,08 heures
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	5,15 heures
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	32,5 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	32 heures	15,75 heures
Défaillance éclairage public sur toute une zone	24 heures	0 heure
Défaillance éclairage public localisé	42 heures	3,22 heures
Perte d'un sous-ensemble courant faible	24 heures	0 heures
Défaillance d'un équipement en courant faible	300 heures	18,35 heures

La part d'exécution confiée à des PME et artisans au 31 décembre 2015 s'élève à 7,95%, pour un objectif contractuel fixé à 5%.

En septembre 2015, le contrat a été complété d'un nouvel avenant n°3 avec pour objet d'établir les conditions relatives à :

- l'intégration de nouveaux ouvrages et équipements dans le périmètre du contrat, notamment ceux réalisés au sein de la ZAC Ecopole Valmy à Dijon,
- la réalisation de prestations complémentaires par le titulaire, notamment d'aménagements de sécurité,
- la gestion par le titulaire des réponses aux déclarations de travaux à proximité des ouvrages et équipements, conformément à la réglementation.

Le rapport dans son intégralité est joint en annexe.

Le rapport dans son intégralité a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**LE CONSEIL,
DÉCIDE :**

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport.